ECOLE PRIMAIRE NOTRE -DAME

13, RUE EUGÈNE MASSÉ 93190 LIVRY-GARGAN

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ecole Notre-Dame

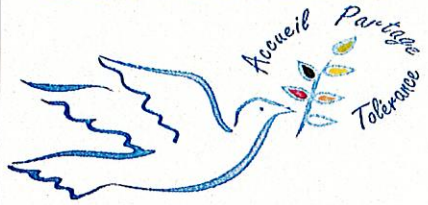

Livry-Gargan

Sommaire

1- Projet Educatif et Pastoral de l'Etablissement Notre-Dame.
2- Règlement intérieur
3- Informations pratiques.
4- Activités périscolaires dispensées à l'école.
5- Comment nous contacter ?
6- Présentation de l'Ogec.
7- Présentation de l'Apel.
8- Modalités d'inscription : dossier à retourner à l'école.
9- Confirmation d'inscription.
10- Fiche de soins.
11-Autorisation de sortie pour CM2
12-Autorisation droit à l'image
13-Contrat d'engagement parental

Ecole Notre-Dame

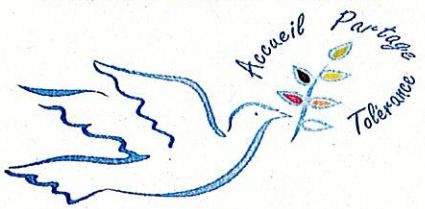

Livry-Gargan

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans notre établissement et je vous remercie pour votre confiance. Vous trouverez dans ce dossier, les éléments essentiels qui vous permettront de donner suite à votre demande.

A réception de ce dossier complété, un rendez-vous avec le Chef d'Etablissement vous permettra de découvrir notre façon de mettre en œuvre le projet éducatif et pastoral.

Merci de l'attention que vous porterez pour renseigner, de la manière la plus précise possible, ces documents.

Dans l'attente de vous rencontrer **avec votre enfant**, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Madame Lallemand

Chef d'Etablissement

Ecole Notre-Dame
Livry-Gargan
OGEC
☎ 01.43.30.19.92 🖷 01.45.09.15.71
E-mail : ndlivryprimaire@gmail.com

1. PROJET EDUCATIF ET PASTORAL DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

« Eveiller à la lumière de l'Evangile »

L'école Notre-Dame est une école sous tutelle Diocésaine qui accueille 220 élèves de la Petite Section de Maternelle jusqu'au CM2.
C'est une école à dimension humaine où règne un climat propice à l'épanouissement de tous.
Notre école est un lieu d'accueil, animée par un projet éducatif nourrit par l'évangile dans le respect des croyances de chacun: apprentissages, responsabilités, autonomie.

1. Notre communauté éducative :

Elle est composée d'une communauté de partenaires, acteurs de leurs choix, de leur Foi, de leur avenir : enseignants, parents, enfants, Apel, Ogec.
Ensemble, nous mettons tout en œuvre pour que :
Chaque enfant soit respecté, apprenne à se respecter, à respecter les autres, à travers les paroles, les gestes, la tenue, l'attitude et qu'il sache respecter ce qui est mis à sa disposition.
En tenant compte des différences intellectuelles, physiques, sociales, spirituelles et des particularités de chacun, chaque enfant progresse au niveau scolaire, il se construit en tant qu'Etre en devenir, il s'épanouit.
Cette communauté éducative propose aux élèves une éducation aux valeurs et aux attitudes qui doivent leur permettre de régler les conflits de manière pacifique et dans le respect de la dignité humaine. Les élèves y grandissent comme des personnes capables de s'ouvrir toujours

plus avec autres, à la réalité du monde, à Dieu et au service universel. Elle se veut un lieu privilégié pour la formation au sens de l'éthique personnelle et communautaire, au dialogue, à la coopération, et au partage des différences.

Une école catholique est un lieu où :

- On propose la parle de Jésus Christ à tous, dans le respect des croyances de chacun,
- On crée un climat de fraternité, d'accueil et de partage, d'aide et de soutien,
- On témoigne de l'Amour de Dieu,
- On se réunit pour fêter et célébrer,
- On fait vivre des enfants acteurs de leur Foi, qui accueillent les nouveaux, respectent l'autre en acceptant ses différences et en l'écoutant (médiation),
- On apprend à se pardonner mutuellement en se reconnaissant « instrument de la recherche de la Paix ».

2. <u>Nos convictions</u> :

Nous croyons avoir la vocation à permettre l'accueil de tous, sans préventions liées à l'origine sociale, géographique ou religieuse. Nous désirons rencontrer chaque jeune au point où il en est, en l'accompagnant dans son évolution propre.
Nous croyons que chaque être est unique et doit devenir une personne, c'est-à-dire un être en relation avec lui-même, avec les autres et avec le monde.

Ainsi, l'école Notre-Dame privilégie 3 axes : Vivre l'Evangile, Annoncer, Célébrer, de la façon suivante :

- l'accueil fraternel des élèves et de leurs familles.
- proposer des pédagogies différenciées pour permettre aux jeunes de progresser à leur rythme.

- proposer une évaluation des compétences qui prenne en compte les capacités et les talents des élèves.
- En respectant et en ayant un regard bienveillant les uns envers les autres, enfants comme adultes.
- En découvrant la présence du fait religieux dans les cultures et son inscription dans notre société française, laïque, afin de mieux comprendre le monde dans lequel les élèves évoluent.
- En proposant des démarches éducatives, pédagogiques et spirituelles à chaque jeune permettant le développement de sa vie intérieure dans les activités scolaires et extra-scolaires (projets).

Enfin, une école qui annonce à tous la relation au Christ qui la fonde, par le témoignage de vie et l'invitation à participer à des temps liturgiques (première annonce).

Foi, Enfants, Enseignants, Parents, **Apel, Ogec** sixc pôles essentiels pour une école catholique où chacun, conscient de son rôle, s'implique dans la vie de tous les jours.

- Des enfants, acteurs de leur Foi, de leur Culture, de leur Avenir.
- Des parents dynamiques, impliqués dans la vie de l'école, initiateurs de plusieurs manifestations dans l'année,
- Des enseignants, ouverts et investis dans leur métier au sein d'une école catholique d'enseignement.
- Une Association de Parents d'Elèves dynamique et au service de tous,
- Un Ogec qui gère l'administration et les finances de l'école en restant à l'écoute des besoins de chaque famille.

Dès la Petite Section de Maternelle, Moyenne Section ou Grande Section, les enfants partagent de petits moments d'écoute sur la vie de Jésus, un chant, une prière, un coloriage et peuvent

également s'exprimer lors de débats oraux : comment se faire pardonner ? Comment partager ? Qu'est-ce qu'une famille ? Qu'est-ce que l'amour ? L'amitié ?
Des temps forts sont consacrés à des projets communs sur le thème de la citoyenneté et de l'environnement.

En Cp Ce1 : Eveil à la foi durant lequel les enfants se familiarisent avec les grandes figures et les grands moments de la vie de Jésus, ainsi qu'avec les 3 religions monothéistes. Des temps forts sont consacrés à des projets communs sur des thèmes divers et variés.

En CE2, CM1, CM2 : Eveil religieux en lien avec la vie quotidienne, durant lequel les enfants sont amenés à réfléchir sur des passages de la bible ou des oeuvres picturales. Chaque enfant est amené à se poser la question : « Comment la religion peut me guider dans mes actions de tous les jours? »

Ceci permet de s'approprier un héritage culturel par la découverte de nos racines chrétiennes et de l'histoire des religions en mettant en valeur les temps forts de la vie de l'église en se basant sur le calendrier et les fêtes liturgiques (Toussaint, Avent, Noël, Carême, Pâques, Pentecôte...). Des célébrations sont proposées et préparées par les enfants et les enseignants : une bénédiction à chaque rentrée scolaire, une célébration à Pâques et une célébration à Noël.

Enfin, le message évangélique se vit également dans les actions proposées tout le long de l'année :

- l'avent : actions d'efforts envers les autres, action « Les anges gardiens »
- le carême : repas « Bol de riz » au bénéfice d'une association
- dons au bénéfice de la Guinée par l'intermédiaire de l'association « Un livre pour tous ».
- banque alimentaire au profit de la Croix Rouge ou du Secours Catholique..
- Vente de livres au profit des associations « L'Envol » et « Hôpitaux de Paris – Service des enfants malades »

Que désirons-nous ? Nos priorités :

L'épanouissement de tous

L'école libre implique pour les parents de choisir l'école de leurs enfants en fonction d'enseignement qui y est dispensé.

L'école catholique exige de tous, quelles que soient les origines culturelles et les croyances le respect des valeurs morales indispensables à la vie en société ainsi que la tolérance vis-à-vis de chacun cela suppose une relation de confiance entre tous les membres de la communauté éducative.

Afin que chaque enfant s'épanouisse en tant qu'élève nous veillons à :

- Prendre en compte chaque enfant dans ses particularités quelles que soient ses difficultés,
- Proposer des projets pédagogiques motivants,
- Instaurer un climat de confiance où chacun peut s'exprimer,
- Vivre ensemble dans le respect de l'autre et dans la paix.

L'école Notre Dame est une école « familiale ». À ce titre, elle veille à la reconnaissance et l'épanouissement de chacun dans un cadre sécurisant et bienveillant. On peut souligner l'importance de la relation de confiance indispensable entre les partenaires de la communauté éducative : parents, enseignants, personnels, intervenants, membres de l'Apel et de l'Ogec pour permettre aux élèves de s'épanouir et d'apprendre dans leur école en toute sérénité.

2.Règlement intérieur de l'école

L'école Notre-Dame est un établissement d'enseignement catholique privé sous contrat avec l'état, sous tutelle diocésaine. Etant une école catholique, notre école est animée par l'esprit évangélique. Chaque famille accepte ce caractère propre et s'engage à respecter ce règlement.

Les élèves bénéficient d'une heure hebdomadaire de culture religieuse avec leur enseignant où sont partagées les valeurs du projet pastoral.

Les célébrations sont préparées et faites sur le temps scolaire, dans le respect de chacun et dans un souci d'ouverture et de fait obligatoires pour tous.

1. Horaires scolaires :

Accueil à partir de 7h30, pour la garderie du matin.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de **8 H 30 à 12 h** et de **13 H 30 à 16 H 30.**

Accueil : Le portail est ouvert 15 minutes avant soit à **8 H 15 et 13 H 15 pour la pause méridienne.**

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, les parents de petite section de maternelle sont autorisés à accompagner leurs enfants dans leurs classes. Puis en novembre, ils seront accompagnés par les plus grands de leurs camarades, dans leur classe et confiés à la surveillante jusqu'à 8 H 30.

2. Etudes, garderies, cantine :

Une garderie pour les plus jeunes et des études sont organisées **de 16h30 à 17h30.**

L'étude de 16h45 à 17h30 : Après une pause/goûter de 16h30 à 16h45, les enfants montent en classe jusqu'à 17h30. Aucune sortie durant ce temps de travail n'est autorisée, **sauf pour les enfants de maternelle.** Ce temps est consacré essentiellement au travail écrit qui est corrigé et/ou vérifié par les professeurs. Le contrôle oral des leçons ne peut pas y être vérifié et reste à la charge des parents.

Une garderie pour tous est assurée **de 17h30 à 18h30** jusqu'à 18h30 précises.

Les parents sont autorisés à venir chercher leur enfant lorsqu'ils le souhaitent.

La garderie et l'étude sont facturées en sus de la scolarité. Tout dépassement d'horaire sera facturé sur le mois suivant : 10 euros.

La cantine : il est proposé un régime classique, un régime sans porc ou un régime sans viande, à la demande des parents.

Les repas sont commandés, livrés et payés à la semaine. **Aussi, il n'est pas possible de déduire 1, 2 ou 3 repas. Une déduction pourra être effectuée sur présentation d'un certificat médical. La cantine sera remboursée à partir du 3ème jour d'absence.**

L'inscription à la cantine est un service rendu aux parents et non obligatoire. Le Chef d'Etablissement se réserve le droit d'annuler ou de suspendre cette inscription en cas d'indiscipline sur le temps de la pause méridienne.

3. Sécurité aux abords de l'école :

Le stationnement devant l'école est interdit pour éviter l'encombrement des trottoirs.

Nous rappelons aux parents que la vitesse est limitée devant l'établissement.

Afin que les relations avec les riverains restent courtoises, merci de ne pas stationner sur les bateaux.

Pour la sécurité des enfants, aux entrées et sorties des élèves, les portes ne seront ouvertes qu'un quart d'heure avant et après l'heure de classe.

4. Assiduité et absences : *(obligation scolaire dès 3 ans)*

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la cour sauf en cas de rendez-vous avec les enseignants.

POUR TOUT RENDEZ-VOUS OU RETARD - SONNEZ A LA GRILLE

Tout élève inscrit de la PS au CM2 dans l'établissement se doit une fréquentation scolaire régulière (souplesse pour la sieste en PS jusqu'en janvier).

En cas d'absence il est demandé aux parents de prévenir l'école le jour même, dès la première heure de classe, et de confirmer par écrit le motif de cette absence dans le cahier de liaison de leur enfant dès son retour.

Pour une absence prévisible (rendez-vous médicaux, évènements familiaux exceptionnels), merci d'informer l'enseignant de votre enfant par le biais du cahier de liaison.

Un certificat médical est demandé en cas de maladie contagieuse ou pour une absence supérieure à 3 jours. Dans le cas contraire, le retour en classe de l'enfant n'est pas autorisé.

Aucun retard ne sera toléré et les retards répétitifs, le matin, feront l'objet de sanction.

En cas de retard supérieur à 10mn, les élèves resteront au secrétariat et ne pourront intégrer leur classe qu'après la récréation de 10h00, ceci afin de ne pas déranger le

fonctionnement de la classe, mais aussi dans un souci de respect envers l'enseignante et les autres élèves.

En cas de dispense ponctuelle d'Education Physique et Sportive, motiver l'absence par un mot écrit.

Les parents sont priés de se conformer au calendrier de l'Ecole Notre-Dame. En cas de sortie anticipée (sorties et retours avant ou après les congés scolaires indiqués sur le calendrier, en début d'année), **toujours préjudiciable à la bonne scolarité**, les enseignants ne sont pas tenus de préparer le travail ni de faire rattraper le retard ainsi occasionné.

Par ailleurs, une lettre avertissant du motif de l'absence citée ci-dessus est obligatoire et doit être remise à la Directrice de l'école.

5. Hygiène et santé :

Les enfants souffrants ne peuvent être pris en charge par l'école. Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Seuls quelques soins extérieurs (désinfection au savon et lavage) peuvent être prodigués.

Dans le cadre de l'éducation à la santé, il est demandé aux élèves de ne pas apporter de nourriture (bonbons et boissons sucrées) dans l'établissement. **Seuls les élèves restant à l'étude ou à la garderie doivent apporter un goûter équilibré.**

Seuls les élèves faisant l'objet d'un PAI peuvent être autorisés à apporter leur repas avec accord préalable de l'établissement.

Le chewing-gum est mauvais pour la santé, et nuisible à l'environnement, c'est pourquoi il est demandé aux élèves de ne pas en consommer dans l'établissement.

Par mesure d'hygiène, les élèves devront apporter une tenue de sport dans un sac (tee-shirt, chaussures de sport propres pour rentrer dans le gymnase, élastique dans les cheveux pour les filles, pas de jeans).

6. Tenue vestimentaire et objets personnels :

Chaque année, des vêtements non marqués sont perdus ou non récupérés ! Aussi marquez les au moins sur l'étiquette !

Le port d'une blouse uniforme est obligatoire : s'habiller le matin devient moins un exercice de style car les enfants doivent porter la blouse en arrivant à l'école et repartent avec, le soir : ceci contribue à une bonne tenue, sans différences ni distinction de la part de certains élèves. **La blouse permet à l'école de demeurer un établissement scolaire où ce qui compte n'est pas d'apparaître mais d'apprendre. L'oubli de la blouse de façon répétitive peut amener à une sanction.**

L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur.

Sont prohibés :

- Les objets tranchants ou dangereux (ex : pins, épingle à nourrice, parapluie, etc…),
- Les casquettes portées de façon fantaisiste, et seulement en cas de forte chaleur,
- Le vernis à ongles,
- Les boucles d'oreilles du type créole pour les filles,
- Les écharpes sont à éviter au profit des cache-cous,
- Les shorts de plage, les tee-shirts à bretelles, brassières, tongs, tatous, coloration capillaire…
- Le port de boucles d'oreilles par les garçons, est prématuré ; il est donc proscrit et réservé au cadre familial exclusivement.
- Une fois entrée dans l'établissement, l'élève étant en sécurité, tous les outils de communication doivent être éteints (téléphones portables) et remis au secrétariat durant la journée de classe, **uniquement pour les élèves de CM2 qui sont autorisés par leurs parents à rentrer seuls le soir (autorisation écrite), après les cours.**
- Les jeux électroniques, instruments analogues, sont interdits dans l'école.
- Les petits jouets (cartes ou autre) sont à éviter car ils génèrent des conflits et des bagarres (vols, casse, perte, échanges…) et sont sous la seule responsabilité des parents.
- Une fois l'enfant sorti de sa classe à 16h30, il ne peut récupérer cahier(s) ou livre(s) oubliés.

7. Relations avec les familles :

Les réunions de parents se déroulent au mois de septembre. Les enseignants y exposent leur pédagogie et leurs objectifs. Le fonctionnement particulier de la classe et les exigences qui en découlent y sont présentés. C'est la raison pour laquelle la présence d'un des parents au moins est indispensable, sans la présence des enfants.

En cours d'année, un entretien individuel (rendez-vous sablier) est organisé afin de faire le bilan sur le travail et le comportement de l'enfant, en janvier.
En dehors de ces temps de réunions, il est possible de prendre rendez-vous avec l'enseignant(e) par le biais du carnet de correspondance. Les entretiens se déroulent dans la classe de l'enfant.
Le Chef d'Etablissement se tient à la disposition des familles.

Pour le bon suivi de la scolarité de l'enfant, il est **impératif** que le travail hebdomadaire soit consulté et signé. Ainsi la liaison école famille est assurée.

Lorsqu'une tierce personne non signalée sur le cahier de correspondance vient chercher l'enfant, un mot préalable doit avertir l'enseignant et une pièce d'identité sera demandée à la personne concernée.

Le cahier de correspondance est le LIEN entre l'école et les parents de l'enfant : il est TOUJOURS dans le cartable.

TOUS les MOTS ou CIRCULAIRES sont à signer pour le lendemain.

Toute sortie scolaire organisée à l'initiative des enseignants **est obligatoire** (sauf avec avis médical et certificat), car relevant d'un projet pédagogique de classe.

Les adultes de l'école sont les seuls habilités à régler les « conflits » sur la cour de récréation. **Les parents n'ont pas à intervenir.**

8. Discipline et sanctions :

L'attention et le respect dus aux autres, qu'il s'agisse des camarades, des enseignants, du personnel, se manifestent par :

- Un langage approprié
- Une tenue décente et sans provocation
- Le respect des affaires d'autrui (livres, cartables, vêtements).
- Le respect du matériel collectif (mobilier de classe, livres de bibliothèque, appareil, etc...).
- La propreté de la cour
- La propreté des classes

Les dégradations volontaires sont punies et entraînent le versement d'une indemnité par les familles.

Tout adulte participant à la vie de l'établissement a autorité et prendra éventuellement la mesure qui s'impose concernant la discipline.

La vie en groupe impose le souci de la discipline collective et de la sécurité. Voilà pourquoi il est demandé aux enfants :

- De la bienveillance, de l'écoute, du partage et de l'entraide entre camarades comme le stipule notre projet pastoral et éducatif.

- d'obéir aux consignes qui sont données pour la circulation dans les bâtiments et à l'extérieur de l'école (déplacement au gymnase, au stade, lors d'une sortie pédagogique ou autre), de respecter les endroits défendus (parterres, arbres, fleurs ...)
- de ne pas manipuler des objets ou des produits dangereux.
- De ne pas jeter les papiers par terre.

Un non respect du règlement, un manque de travail, un geste violent ou une violence verbale seront suivis de sanctions :

• soit distribuées dans l'ordre ci-dessous et répertoriées par élève et par classe :

En maternelle :

- Sanction par le biais d'un code couleur avec avis aux parents.
- Punition avec un mot dans le carnet de liaison.
- Eviction de la classe dans une autre classe pendant un temps donné
- Convocation des parents avec l'enfant pour avertissement.

• soit à faute exceptionnelle, sanction exceptionnelle.

En élémentaire :

- Punition écrite (3)
- Convocation des parents avec avertissement (2)
- Retenue le mercredi matin
- Au bout de 3 retenues, exclusion de la classe 1 semaine (l'enfant est accueilli dans une autre classe).
- Convocation des parents pour une exclusion définitive et/ou une non réinscription l'année suivante.

• soit à faute exceptionnelle, sanction exceptionnelle.

Parents, votre choix d'Ecole vous engage, ainsi que toute l'Equipe Educative, à travailler d'un commun accord et pour une même mission :

AIDER VOS ENFANTS A S'EPANOUIR en
PREPARANT LEUR AVENIR SOCIAL ET SPIRITUEL

Date :

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Des 2 Parents **Elève** **Directrice**

(obligatoire)

3. Informations pratiques :

Horaires et organisation de la semaine :

Les élèves ont cours **4 jours dans la semaine** : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Les portes de l'école s'ouvrent à **8h15** pour une entrée en classe à **8h30.**

De **16h45** à **17h30 :** nous proposons une étude pendant laquelle tous les devoirs écrits doivent être faits et vérifiés par l'enseignante.

De **17h30** à **18h30** : nous proposons une garderie.

18h30 : fermeture des portes de l'école.

Nous attirons votre attention **sur le respect des horaires d'arrivée et de départ des enfants**. Il est important que tous, commencent et terminent les cours en même temps, ceci dans une volonté de respect des élèves et des adultes.

Un calendrier d'année vous sera communiqué dès la première semaine de classe, pour une meilleure organisation des plannings de chacun : journée pédagogique éventuelle, fêtes, manifestations diverses…

Par ailleurs, en fonction du contexte sanitaire actuel, nous pourrions être amenés à modifier les horaires d'entrées et de sorties de nos élèves.

4. Les activités péri-scolaires proposées à l'école :

Pendant la semaine, Madame Lacour, professeur d'anglais dispense ses cours dans toutes les classes, 1 h par semaine, 1h3/4 pour les CM.

Monsieur Wilhem, Professeur de sport, dispense ses cours 1h/semaine pour les plus jeunes et 1h1/2 pour les grands au gymnase.

Un intervenant de la troupe 'théâtre de la clarté' dispense des cours 1 fois par semaine dans chaque classe.

Un professeur de chant, Mme Filippi dispense des cours une fois par semaine pour les CE2/CM1/CM2

Des cours privés en anglais renforcé, espagnol, chinois (en fonction des demandes) sont dispensés au sein de l'établissement par Mme Rouzet Lamarre, professeur de langues étrangères.

5. Comment nous contacter :

Le secrétariat de l'école est ouvert de **8h30 à 18h30, sauf le mercredi de 8 h 30 à 11 h 00** au numéro suivant :

01.43.30.19.92 / Mme LORIEUX Christine

Adresse : 13, rue Eugène Massé 93190 Livry-Gargan

Par mail : **ndlivryprimaire@gmail.com**

Site internet de l'école : www.ecole-notre-dame-livry-gargan.fr

Merci de nous contacter **en cas d'absence** de votre enfant, **avant 10 h 00.**

6. Présentation de l'Ogec :

L'**O**rganisme de **G**estion de l'**E**nseignement **C**atholique est une association régie par la Loi de 1901. Chaque établissement d'enseignement privé catholique rattaché à la **D**irection **D**iocésaine de l'**E**nseignement **C**atholique est géré par un **Ogec.**

Le rôle de l'Ogec est d'assurer, en lien avec le Chef d'Etablissement, la gestion complète de l'établissement scolaire comprenant la comptabilité, l'entretien et le bon fonctionnement des locaux, la gestion du personnel dont il est l'employeur, de la cantine, des assurances et toutes choses permettant la bonne marche de l'établissement.

Les Ogec sont regroupés par département (Udogec), région (Urogec) et en une fédération nationale (Fnogec).

L'Ogec de l'école Notre-Dame de Livry-Gargan est membre de l'Udogec de Seine St Denis et de l'Urogec Ile de France.

L'Ogec de l'école Notre-Dame de Livry-Gargan est composée d'une assemblée générale qui élit un conseil d'administration et d'un bureau exécutif composé du président, du ou des vice-présidents, du secrétaire et du trésorier.

Les principaux membres du conseil d'administration de l'Ogec de l'école Notre-Dame de Livry-Gargan sont :

Membres élus :

Présidente	Annie Vigneron
Trésorier	Marie-Christine Szafranski

Membres de droit :

Le Chef d'Etablissement	Pascale Lallemand
Le Directeur Diocésain	Pierrick Chatellier
La Présidente d'Apel	Christelle Le Mouel
Le prêtre de la Paroisse	Père Guy Houndjo

7. Présentation de l'Apel :

L'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

Créée depuis plus de 80 ans, l'Apel est la plus importante association de parents d'élèves.

Aujourd'hui encore, le mouvement des Apel qui se veut apolitique et non confessionnel est animé par des parents bénévoles, désireux d'être associés à la vie des établissements scolaires de leurs enfants.

Le mouvement Apel a une représentation Nationale, régionale, Départementale et locale avec pour chaque niveau des missions de représentations spécifiques auprès des pouvoirs publics institutionnels et des instances de l'enseignement catholique.

Au sein de l'école Notre-Dame, l'appel trouve naturellement sa place entre l'équipe enseignante, le Chef d'Etablissement, l'Ogec et la Direction Diocésaine.

Notre engagement : toutes nos actions sont conduites dans l'intérêt général des enfants, en veillant à ne jamais déborder sur les champs de compétences des enseignants et de l'Ogec. Il en va de notre légitimité.

Nos ressources : la première est constituée par la cotisation annuelle des familles, puis au cours de l'année nous organisons des actions : tournoi de foot, loto, chocolats de Pâques, stands à la kermesse, concours de chorale…

Nos projets : nous participons financièrement et humainement aux manifestations, sorties scolaires et mini-séjours organisés par l'école.

Chaque année l'Apel Notre-Dame accueille de nouveaux membres.

Nous vous invitons à vous engager au sein de la dynamique équipe de l'Apel et à agir en toute convivialité pour le bien de l'école et des enfants.

Présidente : Mme Le Mouël Christelle

Ecole Notre-Dame

Accueil Partage Tolérance

Livry-Gargan

8. Modalités d'inscription :

Les documents qui constituent votre dossier d'inscription sont :

- Une lettre de motivation
- La fiche de confirmation d'inscription.
- La fiche de soins complétée. **Photocopie des pages de vaccins uniquement** à jour sur carnet de santé
- Autorisation parentale de sortie uniquement pour les CM2
- Autorisation du droit à l'image
- Le règlement intérieur signé par les 2 parents
- L'engagement parental signé par les 2 parents **(en cas de séparation des parents, l'accord d'inscription doit être validé et signé par les 2 parents)**
- La photocopie du livret de famille (parents et enfants).
- Photocopies des cartes d'identité des parents.
- Une photographie d'identité de l'enfant.
- Les photocopies des livrets scolaires antérieurs sur 2 ans et ceux de l'année en cours.
- Tout document relatif à la garde des enfants, à l'exercice de l'autorité parentale ou à la tutelle pour les familles concernées par de telles dispositions.
- Le règlement financier signé
- Mandat de prélèvement SEPA rempli + RIB, si règlement par prélèvement bancaire
- Un chèque de **50 euros par enfant (non remboursable en cas de désistement de votre part),** pour les frais de dossier. Uniquement pour les nouveaux élèves
- Chèque de préinscription **de 150 euros pour le premier enfant, 75 euros pour chacun des autres enfants de la fratrie** (qui seront encaissés en septembre et déduit de la facture annuelle) avec la confirmation d'inscription signée.
- Certificat de radiation du précédent établissement (à fournir à la rentrée scolaire)
- 1 enveloppe timbrée à 3 € à votre adresse format 21 X 29,7 cm
- **Convention de scolarisation signée par les 2 parents**
- **La blouse uniforme est à commander directement sur le site internet du fournisseur INFORMATIONS DONNEES ULTERIEUREMENT**
- Une fois tous ces éléments reçus par notre établissement, Madame Lorieux, secrétaire comptable, vous fixera un rendez-vous avec le Chef d'établissement, Madame Lallemand.

Cette rencontre nous permettra de connaître votre enfant, de vous présenter l'établissement, notre projet, et répondre à vos questions.

A l'issue de cet entretien, l'inscription sera validée sous réserve de la transmission des documents nécessaires à la clôture du dossier d'inscription.

Ecole Notre-Dame

Livry-Gargan

9. Confirmation d'inscription :

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

(A retourner au secrétariat)

Je soussigné,

NOM : ..... **PRENOM :** .....

ADRESSE : .....

.....

.....

TEL : .....

CONFIRME L'INSCRIPTION DE MON FILS / MA FILLE

NOM :..... **PRENOM :** .....

En classe de ..... à la prochaine rentrée scolaire.

Joindre un chèque de **150 euros pour le premier enfant, 75 euros pour chacun des autres enfants de la fratrie** à l'ordre de l' **OGEC Notre-Dame** et un de **50 euros par enfant seulement pour un nouvel élève** non remboursable en cas de désistement de votre part.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- Du projet éducatif et pastoral
- Du règlement intérieur
- Des conditions financières de l'établissement
- Lettre d'engagement parental
- Convention de scolarisation

Date : ..... **Signature des parents :**

Ecole Notre-Dame

Accueil Partage Tolérance

Livry-Gargan

10. Fiche de soins :

Nom : **Prénom** :

Classe :

Allergies : Alimentaires (fournir certificat médical) :

Médicamenteuses :

PAI à jour et signé :

Suivi Santé :

Problème à signaler :.....

Médecin traitant :..... à .....

Téléphone du médecin traitant :.....

Hôpital qui suit l'enfant :.....

pour :.....

Derniers vaccins (fournir photocopie uniquement des vaccins du carnet de santé) :

Antitétanique :.....

Autre(s) :.....

Suit-il un traitement longue durée ? OUI NON **(1)**

Lequel.....

Autorisation de soins : Madame, Monsieur ..... autorisent la responsable de l'école d'entreprendre les soins nécessaires, auprès d'un professionnel de santé, au cas où il serait impossible de nous joindre.

OUI NON **(1)**

Signatures du ou des parents :

(1) Rayer la mention inutile

Ecole Notre-Dame

Accueil Partage Tolérance

Livry-Gargan

11. Fiche d'autorisation de sortie pour le Cm2

Pour l'année scolaire 2022/2023

Uniquement pour la classe de CM2

Je soussigné.....

représentant légal de l'enfant .....

né(e) le : .....

fréquentant l'école Notre-Dame,

demande à Madame Lallemand, Directrice de l'école,

d'autoriser mon enfant .....

à quitter **seul(e)** l'école régulièrement après la classe et/ou après l'étude du soir.

Je reconnais avoir été informé(e) par Madame la Directrice que dès qu'il aura quitté l'enceinte des locaux scolaires, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité juridique de l'établissement scolaire et des enseignants et qu'il retombera sous mon entière responsabilité.

A ..... le .....

(Faire précéder la signature de la mention

"Lu et approuvé")

Ecole Notre-Dame

Accueil Partage Tolérance

Livry-Gargan

12. Autorisation du droit à l'image :

Nous utilisons, dans le cadre de notre travail pédagogique, des photos des enfants de l'école, parmi lesquels, il y a le vôtre :

- pour le journal de l'école.
- lors des séances de travail en classe.
- lors des sorties scolaires (films et photos éventuels).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

"L'article 9 du Code Civil stipule:

"Chacun a droit au respect de sa vie privée."

"...Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits..."

"...C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation..."

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, **aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sur le Web sans une autorisation écrite des parents** (ou tuteurs, responsables,...) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo.

Les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. **Seul est autorisé le prénom. (Extrait de la charte académique)**

Nous précisons que nous ne publierons pas de photos sur le web **mais uniquement dans le cadre de la vie scolaire quotidienne.**

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bas de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

(Cocher votre choix ci-dessous)

Madame, Monsieur _____

☐ - autorise(nt) les enseignants de l'école Notre-Dame à utiliser dans le cadre pédagogique (journal de l'école, publications, films) des photos de mon enfant _____ prises au cours des activités scolaires.

☐ - refuse(nt) que l'école utilise des photos de mon enfant.

Fait à _____ le _____ Signature des parents :

Ecole Notre-Dame

Livry-Gargan

13 .Contrat d'engagement parental

Monsieur et Madame ....., parents de l'élève

en classe de ....., s'engagent :

- A l'assiduité scolaire de notre enfant :
  - Qui chaque jour de classe aura les moyens de s'y rendre.
  - Qui respectera le calendrier des congés scolaires sans empiéter sur les congés officiels (pas de départ anticipé ou de retour décalé).
- A la ponctualité :
  - En acceptant les sanctions qui découleront de cet écart.
- A donner à mon enfant : le matériel nécessaire pour suivre ses cours (cahiers, feuilles, crayons... mis dans un sac d'école dédié à cet usage).
- A soutenir les enseignants et les adultes de l'établissement dans leur rôle, leur autorité :
  - En recherchant leur contact pour des explications si besoin.
  - En leur apportant soutien quand le règlement de vie scolaire n'a pas été respecté par notre enfant.
- A suivre le travail de notre enfant :
  - En vérifiant avec lui le contenu de son cartable matin et soir.
  - En signant régulièrement les circulaires et correspondances diverses.
  - En signant régulièrement les devoirs et cahiers de notre enfant.
  - En vérifiant le cahier de textes et les devoirs à faire.
- En veillant à son hygiène et sa santé (pas de bonbons plein les poches, avoir une durée de sommeil en rapport avec son âge...).
- A veiller à sa tenue vestimentaire qui devra être sobre, propre, appropriée à une tenue de travail (pas de jogging et de baskets réservés aux seuls jours de sport, pas de tenue de plage (bermudas à fleurs, petites bretelles et dos nus, tongs,...).
  Chaque année, plusieurs enfants sont victimes de moqueries concernant les coiffures originales en tous genres (fille ou garçon), la boucle d'oreille pour les garçons et autre fantaisie. A nous, parents, de faire comprendre aux jeunes enfants qu'il y a un âge pour toute chose.

Signature des 2 parents

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)